

CHEVAUX

RÈGLEMENTS

1. Les classes de chevaux sont ouvertes à tous compétiteurs qui résident soit dans le comté de Brome ou ailleurs.
2. Tous les **formulaires d'inscription**, incluant les frais applicables et le certificat d'assurance, devront être reçus au bureau de la secrétaire avant **20h00 le 10 août**. Tout formulaire reçu après cette date ne sera pas accepté. Le cachet de la poste ne sera pas considéré. S'il ne reste plus de stalles disponibles, les inscriptions seront refusées et retournées.
3. Un droit d'inscription d'exposant de 25\$ doit accompagner chaque inscription plus 20\$ de droit d'entrée par animal qui sera remboursé si l'animal se présente le jour du jugement.
4. Sur les inscriptions, on devra donner le nom et l'adresse complète du propriétaire, le nom de l'animal s'il en a un et son âge. Les formulaires doivent être lisiblement complétés. Une photocopie du certificat d'enregistrement du cheval doit accompagner le formulaire d'inscription.
5. Tous les chevaux et poneys doivent avoir passé l'examen Coggins pour l'année précédente ou l'année de l'expo. Il n'est pas nécessaire de l'inclure avec la formule d'inscription. Le certificat original doit accompagner l'animal lors de l'arrivée sur les terrains de l'expo. L'entrée aux écuries sera refusée si le certificat n'est pas présenté.
6. Pas d'attache à l'extérieur.
7. Les exposants sont priés d'entrer par la barrière *C* et de se rendre au bureau du comité des chevaux situé aux écuries. Les chevaux ne devront pas être débarqués avant que les papiers d'enregistrement et preuve de l'examen Coggins soit vérifiée.
8. Les exposants doivent arriver sur le terrain d'exposition avant 21h00 jeudi. Les stalles doivent être nettoyées pour 18h00 lundi, et le fumier déposé dans les allées. Si non, les frais d'entrée de 20\$ seront confisqués
9. Aucun ajout aux classes après le 10 août sera accepté.
10. Si un seul animal est montré dans une classe ou section, le juge pourra, à sa discrétion, accorder une prime. Un prix sera accordé, si le juge considère que l'animal mérite cette récompense.
11. **Classes de chevaux de trait présenté au licou.** Les certificats d'enregistrement devront être présentés au juge pendant son jugement. Les poulains et pouliches de l'année en cours qui ne sont pas entièrement enregistrés devront avoir un numéro de dossier de pré-enregistrement avec le **C.N.I.** Un cheval enregistré ne pourra pas concourir dans une classe de races croisées. Toutes classes d'élevage enregistrées doivent l'être avec le **Canadian Livestock Records, Ottawa. Draft.**
12. Les juments poulinières doivent être accompagnées de leur poulain de l'année présenté au licou. Le certificat d'enregistrement doit être produit si le poulain n'est pas présent.
13. Les paires de chevaux peuvent être exhibés un à la fois aussi bien qu'en paire. Le cheval seul et les paires doivent être inscrits et être la propriété de l'exposant.
14. Toute personne qui présentera des animaux enregistrés comme animaux croisés sera disqualifiée. Tous les hongres de trait sont considérés comme race croisée.
15. **Section 117 et 119.** Toutes les classes avec restrictions d'âge, devront être vérifiées au moyen de leur carte d'assurance maladie. Une photocopie doit accompagner la formule d'inscription. Tous les âges doivent être au 1^{er} janvier de l'année de l'exposition
16. **Section 114.** Pour toutes les restrictions d'âge, le comité des chevaux lourds se réserve le droit de vérifier l'âge du conducteur. Tous les âges doivent être au 1^{er} janvier de l'année de l'exposition.
17. Les exposants doivent porter le costume approprié pour toute classe de chevaux ainsi que pendant la parade.
18. Les exposants ne peuvent pas s'adresser au juge. Si un exposant croit qu'il y a un problème, il doit en faire part au maître de piste ou le gérant du spectacle.

19. Les chevaux qui sont conduits ou montés pendant la compétition, doivent l'être pendant la parade du dimanche et non tenus au licou.
20. Tous les chevaux doivent être lavés à l'endroit indiqué. Aucun lavage n'est permis près des écuries.
21. Toutes les stalles doivent être propres et en ordre en tout temps. Les comités des chevaux se réservent le droit de vérifier.
22. **Définitions:**
- a) **Un exposé se définit comme suit :** un ou plusieurs unités animal se qualifiant pour une inscription dans une classe spécifiée dans la classification. Tout animal enregistré, qu'il appartienne à une ou plusieurs personnes, individuellement ou collectivement, est considéré comme étant le produit de la ferme ou de l'unité d'élevage ou il est habituellement gardé.
 - b) Un **exposant** est un éleveur ou une organisation qui expose des animaux ou des produits de la ferme devant un juge à l'heure spécifiée.
 - c) Dans chaque classification, lorsque les mêmes intérêts sont répartis dans plus d'une unité d'élevage à titre particulier ou collectif, ces unités sont considérées comme une **“unité d'élevage”**. Dans tous les cas où il y a un doute qu'il existe plus qu'une unité d'élevage, on doit l'interpréter comme une seule unité d'élevage. La responsabilité d'établir la preuve que ce sont deux unités d'élevage séparées est la responsabilité de l'exposant.
 - d) **Pure race** signifie qu'un animal d'une race particulière qui est reconnue comme étant de race pure aux termes des règlements administratifs de l'association autorisée à enregistrer les animaux de cette race
23. **Vérification des exposés.** La vérification des exposés est la responsabilité du comité d'exposition. Le comité doit exclure les animaux inéligibles et ceux qui ne sont pas identifiés positivement avant le jugement.
24. **Classes divisées:** Dans toutes les espèces, les classes peuvent être divisées à la discrétion du juge lorsque le nombre d'exposés dans une classe est considéré en excès. Les deux sections seront toujours considérées comme une classe.
25. **Enregistrement de l'animal:** Tous les exposés doivent être la propriété et être enregistrés comme race pure au nom de l'exposant. Noter l'exception dans la classe de descendance de l'étalon. L'enregistrement de tout animal de trait doit accompagner le formulaire d'inscription ou, dans le cas de poulains/pouliches du printemps ou de l'été, un certificat d'élevage doit être disponible.
26. **Défense de fumer.** Il est strictement interdit de fumer dans les écuries
27. Aucun véhicule, remorque à chevaux ou voiture ne sera autorisé entre les écuries. Il y aura un stationnement à l'arrière.

Section 125: Concours de l'exposant

Prix de l'exposant, basé sur la qualité de l'exposant.

Décor et propreté	50%
Informations au public	25%
Politesse	25%
	40\$ 30\$ 20\$ 10\$

CLASSES DE CHEVAUX DE TRAIT

Les classes suivantes s'appliquent aux sections:

- 102** Percheron
- 103** Clyde
- 104** Belge
- 105** Tout autre cheval de trait enregistrés

Classes Championnat (Rubans seulement): Rubans pour junior, senior et grand champion étalon (C4, C5, C6) et jument (C1, C2, C3). Un ruban pour chaque race (section).

Prix pour les classes suivantes
100\$, 90\$, 75\$, 60\$, 55\$, 50\$, 40\$, 35\$, 25\$, 20\$

1. Poulain, pouliche né pendant l'année courante
2. Poulain ou pouliche de un an
3. Pouliche de deux ans.
C1: Pouliche junior champion
4. Pouliche de trois ans
5. Jument stérile de quatre ans et plus.
6. Jument poulinière devant mettre bas au cours de l'année ou a pouliné pendant l'année. L'exposant devra montrer la jument avec son poulain ou pouliche sur pieds ou le certificat d'enregistrement devra être fourni si le poulain ou la pouliche ne sont pas exposés. La meilleure jument belge se méritera le **Trophée Guy Yates**.
C2: Jument senior champion
C3: Jument grand champion
7. Étalon de deux ans
C4: Étalon junior champion
8. Étalon de trois ans et plus
C5: Étalon senior champion
C6: Étalon grand champion
9. **Descendant de l'étalon.** Trois sujets, peu importe l'âge, issus d'un même étalon. Chaque sujet doit avoir été exposé dans sa propre classe, si elle est offerte. Au moins un sujet doit appartenir à l'exposant, être de race pure et être enregistré à son nom.
10. **Descendant de la jument.** Deux sujets, peu importe l'âge, issus d'une même jument. Chaque sujet doit avoir été exposé dans sa propre classe, si elle est offerte. Les deux sujets doivent appartenir à l'exposant, être de race pure et être enregistré à son nom.

Les classes suivantes s'appliquent à la section:
123 Tout cheval de trait enregistré

Prix pour les classes suivantes
110\$, 100\$, 90\$, 80\$, 70\$, & 60\$ (autres cinq places)

12. Paire de chevaux de trait enregistrés. Toute race pouvant concourir. Hongres enregistrés non-éligibles pour cette classe. **Trophée William Nelson.**

Les classes suivantes s'appliquent à la section:
124 Toutes races de trait et légers

13. **Trophée Mason Ashley Martin** pour la descendance du mâle ou de progéniture de la femelle. Ouvert aux catégories cheval de trait et cheval léger. Chevaux enregistrés seulement. Voir les détails dans les pages des trophées.

Les classes suivantes s'appliquent à la section:
113 Cheval de trait races croisées

Prix pour les classes suivantes
30\$, 25\$, 20\$, 15\$, 12\$

15. Jument et poulain ou pouliche de trait en licou
16. Cheval de trait croisé un an et deux ans.

17. Cheval de trait croisé, hongre trois ans et plus.

Les classes suivantes s'appliquent à la section:

114 Enregistré ou croisés

Prix pour les classes suivantes

90\$, 80\$, 70\$, 60\$, 50\$, 40\$ (pour 6e-10e), 25\$ (autres)

Tous les attelages de chevaux de trait requièrent un conducteur et son assistant en tenue réglementaire.

21. Jument ou cheval hongre de trait, une entrée par exposant. Le cheval se classant le premier recevra le **Trophée Earl Marsh** pour le meilleur cheval de trait présenté à l'exposition de Brome. Le cheval propriété d'un résident permanent du comté de Brome se classant le premier se verra décerné le **Trophée T.D. Frizzle**.
22. Un cheval de trait attelé à une voiture à deux roues, conduite par une femme en tenue de soirée de 18 ans ou plus. **Trophée Bill Blackwood Memorial**
23. Chevaux attelés en flèche, à une voiture à quatre roues ou à deux roues.
24. Trois chevaux attelés en arbalète à une voiture à quatre roues. Pas nécessairement la propriété de l'exposant.
25. Chevaux attelés en troïka, à une voiture à quatre roues. Pas nécessairement la propriété de l'exposant.
26. Une paire de chevaux de trait attelé à une voiture à quatre roues. **Trophée J.C. Blackwood**
27. Paire de chevaux de trait, enregistrés ou croisés, attelés à une voiture à quatre roues. Course à obstacles. La meilleure paire de chevaux de trait du comté de Brome recevra le **Trophée Clyde Jersey**
28. Paire de chevaux de trait attelés à une voiture à quatre roues. Conduite par une femme de 18 ans et plus.
29. Garçon ou fille 8 à 12 ans. Paire de chevaux de trait attelé à une voiture à quatre roues. Chaque conducteur ou conductrice doit contrôler son attelage par elle-même ou lui-même. Chaque jeune doit être accompagné d'un adulte, 18 ans et plus., qui est capable de conduire. Le jeune ne doit pas être attaché, si non l'entrée sera disqualifiée. **Trophée Sam Evans**.
30. Garçon ou fille 13 ans à 17 ans. Paire de chevaux de trait attelé à une voiture à quatre roues. Chaque conducteur ou conductrice doit contrôler son attelage par elle-même ou lui-même. Chaque jeune doit être accompagné d'un adulte, 18 ans ou plus, est capable de conduire. Le jeune ne doit pas être attaché, si non l'entrée sera disqualifiée. **Trophée Sam Evans**
31. Cheval de trait attelé à une voiture (cart), 8 à 12 ans. Chaque conducteur ou conductrice doit contrôler son attelage par elle-même ou par lui-même. Le jeune ne doit pas être attaché, si non l'entrée sera disqualifiée.

Prix pour les classes suivantes

110\$, 100\$, 90\$, 80\$, 70\$ & 50\$ (autres jusqu'à 14)

32. Attelage de quatre chevaux de trait, attelé à une voiture à quatre roues, pas nécessairement la propriété de l'exposant.

Prix pour les classes suivantes

275\$, 200\$, 150\$, 140\$, 130\$, 120\$, 110\$
& 75\$ (autres jusqu'à 12)

33. Attelage de six chevaux de trait, attelé à une voiture à quatre roues, pas nécessairement la propriété de l'exposant. **Trophée McPherson**.

Classes de rubans et trophée seulement

- 34. Trophée David Anderson Memorial** Cheval de trait simple, poids lourd ou léger, compétition "Skidding". Compétition chronométrée. Tous les chevaux doivent avoir pris part à une ou plusieurs compétitions dans les classes régulières ou spéciales. (classes de rubans et trophée seulement).
- 35.** Un cheval de trait attelé à une voiture à deux roues, conduite par un garçon ou fille en tenue de soirée de 13 à 17 ans. Chaque jeune doit être accompagné d'un adulte, 18+ ans, qui est capable de conduire
- 36.** Chevaux attelés en flèche à une voiture à quatre roues, course à obstacle.

CLASSES POUR CHEVAUX LÉGERS & PONEYS

Les classes suivantes s'appliquent aux sections:

- 106** Morgan
- 107** Quarter Horse
- 108** Standardbred
- 109** Appaloosa
- 110** Paint
- 111** Arabian
- 118** Poneys toutes races enregistrées
- 122** Toutes autres races de chevaux légers

Prix pour les classes suivantes (section 118 seulement)

25\$, 20\$, 18\$, 15\$, 10\$

Prix pour les classes suivantes (sections 106, 107, 108, 109, 110, 111, 122)

45\$, 40\$, 35\$, 30\$, 25\$

Classes Championnat (Rubans seulement): Rubans pour junior, senior et grand champion étalon (C4, C5, C6) et jument (C1, C2, C3). Un ruban pour chaque race (section).

- 45.** Jument 1 et 2 ans
C1: Champion Jument Junior
- 46.** Jument "Yeld" 3 ans et plus (**Trophée pour section 110**)
- 47.** Jument poulinière et poulain ou pouliche au licou
C2: Champion Jument Senior
C3: Grand Champion Jument
- 48.** Étalons 1 et 2 ans
C4: Champion Étalon Junior
- 49.** Étalon 3 ans ou plus
C5: Champion Étalon Senior
C6: Grand Champion Étalon
- 50.** Hongre enregistré, deux ans et plus, cheval non-éligible pour la classe 53, Section 115
- 51. Descendant du mâle.** Trois animaux qui ont été présentés auparavant dans les classes régulières, ne doivent pas nécessairement appartenir à l'exposant. Tous les chevaux légers enregistrés peuvent concourir.
- 52. Descendant de la jument:** Deux animaux de même ou différents sexes, qui ont été présentés auparavant dans les classes, qui viennent de la même jument, ne doivent pas nécessairement

appartenir à l'exposant ou avoir été élevés par lui. Tous les chevaux légers enregistrés peuvent concourir.

Les classes suivantes s'appliquent à la section:
124 Toutes races de trait & légers

13. "**Trophée Mason Ashley Martin**" pour la descendance du mâle ou la progéniture de la femelle. Ouvert aux catégories poids lourds et poids légers. Chevaux enregistrés seulement. Voir les détails dans les pages des trophées.

Les classes suivantes s'appliquent à la section:
121 Chevaux miniature enregistré

Prix pour les classes suivantes
25\$, 20\$, 18\$, 15\$, 10\$

1. Mares, Étalons, hongres de tout âge, sur licou. Chevaux ne sont pas admissibles pour les sections 116, 117, 119, 122

Les classes suivantes s'appliquent à la section:
115 Races croisées légères

Prix pour les classes suivantes
35\$, 30\$, 25\$, 20\$, 18\$

53. Jument ou hongre, au licou, 3 ans et plus, race légère.

Les classes suivantes s'appliquent à la section:
116 Classes d'attelage & en selle

Classes dans cette section sont ouvertes aux cavaliers/ières de 18 ans et plus

Prix pour les classes suivantes
70\$, 60\$, 50\$, 45\$, 40\$

54. Cheval routier attelé à une voiture à deux roues. Classe enjeu. **Trophée Baxter Williams.**
55. Cheval routier attelé à une voiture à quatre roues. **Trophée Stewart**
56. Cheval routier attelé à une voiture à quatre roues. Compétition "mailman". Trophée à la mémoire de **Robert McKee Mémorial.**
57. Cheval routier attelé à une voiture à quatre roues. **Trophée Raymond McMahon.**
58. Cheval routier attelé à une voiture à deux roues.

Prix pour les classes suivantes
\$55, \$45, \$35, \$30, \$25

59. Cheval Morgan enregistré sous harnais. **Trophée Miles Rhicard.**
60. Cheval attelé à une voiture à quatre roues, conduit par une femme. Classe ouverte . Résidente permanente et cheval du comté de Brome concourent séparément pour le **Trophée Lady Memorial.**
61. Cheval attelé à une voiture à quatre roues conduit par un homme. Classe ouverte. Résident

- permanent et cheval du comté de Brome concourent séparément pour le "**Trophée Delbert Tibbits**". Gagnant de cette classe sera présenté le "**Trophée James (Sonny) Henderson**".
- 62. Classe palefrenier, simple. Conduit par un homme ou une femme.
 - 63. Classe combinée. Seulement le cheval compte. Cavalier/cavalière ou le conducteur/ conductrice peut être différent. **Trophée Harry Wallace**.
 - 64. Selle ouverte, "saddle seat", cavalière. Cheval 60%. Cavalière 40%. . Chevaux ne sont pas éligibles pour classes 66 ou 67.
 - 65. Morgan de plaisance, selle "saddle seat". Chevaux de "saddle seat" ne sont pas éligibles pour classe 66, 67, 74, 75, 76 ou 77. **Trophée Little Valley Kingpin**.
 - 66. Plaisance classique. Chevaux ne sont pas éligibles pour classe 64, 65, 74, 75, 76 et 77.
 - 67. Équitation classique. Chevaux ne sont pas éligibles pour classe 64, 65, 74, 75, 76 et 77.
 - 68. Paire de chevaux de selle. Vêtements style western, "saddle seat" ou classique. Chevaux ne sont pas éligibles pour classe 74, 75, 76 et 77.
 - 69. Plaisance western. Chevaux ne sont pas éligibles pour classes 74, 75, 76 et 77.
 - 70. Obéissance aux commandements, western. Chevaux ne sont pas éligibles pour classes 74, 75, 76 et 77.
 - 71. Équitation western. Chevaux ne sont pas éligibles pour classes 74, 75, 76 et 77.
 - 72. Classe de costume. Cavaliers/cavalières en tenue arabe. Galop contrôlé.
 - 73. Parade western. Équipement et vêtements 25%. Performance 75%.
 - 74. Course de drapeau. Dans les classes chronométrées le cavalier/cavalière ne peut présenter qu'un cheval. Cavaliers/ cavalières doivent porter les vêtements style western. Chevaux ne sont pas éligibles pour classes 66, 67, 68, 69, 70, et 71.
 - 75. Course de barils. Dans les classes chronométrées le cavalier/cavalière ne peut présenter qu'un cheval. Cavaliers/ cavalières doivent porter les vêtements style western. Chevaux ne sont pas éligibles pour classes 66, 67, 68, 69, 70, et 71.
 - 76. Trou de serrure. Cavaliers/cavalières doivent porter les vêtements style western. Dans les classes chronométrées le cavalier/ cavalière ne peut présenter qu'un cheval. Chevaux ne sont pas éligibles pour classes 66, 67, 68, 69, 70, et 71.
 - 77. Slalom. Cavalières/Cavaliers doivent porter les vêtements style western. Dans les classes chronométrées le cavalière ne peut présenter qu'un cheval. Chevaux ne sont pas éligibles pour classes 66, 67, 68, 69, 70 et 71.

Les classes suivantes s'appliquent à la section:

117 Jeunes cavalier(re) en selle ou attelé

Classes en Section 117 ouverte au cavaliers/ cavalières 17 ans et moins

Aucun étalon n'est permis dans les classes des jeunes.

Casques d'équitation sont recommandés.

Prix pour les classes suivantes

55\$, 45\$, 35\$, 30\$, 25\$

- 78. **Trophée à la mémoire de Christy Trew** Plaisance classique.
- 79. Plaisance western.

- 80. Attelage ouvert. Cheval attelé à une voiture à deux ou à quatre roues.
- 81. Course de barils. Cavaliers/ cavalières doivent porter les vêtements style western.
- 82. Obéissance aux commandements.
- 83. Obéissance aux commandements, western.
- 84. Sac musical.
- 85. Equitation Western
- 86. Equitation Classique

Les classes suivantes s'appliquent à la section:
119 Poney en selle ou attelé

Participants doivent être 15 ans ou moins sauf les exceptions stipulées

Aucun étalon n'est permis dans les classes des jeunes.

Casques d'équitation sont recommandé.

Prix pour les classes suivantes
35\$, 30\$, 25\$, 23\$, 20\$ & 5\$ (autres)

- 8. Poney attelé a une voiture à deux roues ou à quatre roues.
- 9. Équitation classique ou western.
- 10. Pas et trot. 10 ans ou moins. Selle classique ou western.
- 11. Sac musical, 13 à 15 ans.
- 12. Classe costumée. (Pas de voiturette)
- 13. Parade western. Équipement et vêtements 25%. Performance 75%.
- 14. Plaisance, classique ou western.
- 15. Course de cuillères et des œufs, 12 ans et moins.
- 16. Course de patates, 13 à 15 ans.
- 17. Sac musical, 12 ans et moins.

Les classes suivantes s'appliquent à la section:
120 Poney Hackney

Prix pour les classes suivantes
35\$, 30\$, 25\$, 23\$, 20\$

- 18. Poney routier attelé à une voiture à 2 roues, avec couleurs de l'écurie.
- 19. Poney routier attelé à une voiture à 2 roues, avec couleurs de l'écurie.
- 20. Attelage de poney hackney ouverte.
- 21. Attelage de poney hackney ouverte.

TROPHÉES

Tous les trophées sont à perpétuité.

Section 104 Classe 6 Guy Yates Memorial

Section 110	Class 46	Paint, Jument "Yeld" 3 ans et plus		
Section 114	Classe 21	T.D. Frizzle		
Section 114	Classe 21	Earl Marsh		
Section 114	Classe 22	Bill Blackwood Memorial	Section 114 Classe 26	J.C. Blackwood
Section 114	Classe 27	Clyde Jersey		
Section 114	Classe 29	Sam Evans		
Section 114	Classe 30	Sam Evans		
Section 114	Classe 35	McPherson		
Section 114	Classe 36	David Anderson		
Section 116	Classe 54	Baxter Williams Memorial		
Section 116	Classe 55	Stewart		
Section 116	Classe 56	Robert McKee Memorial		
Section 116	Classe 57	Raymond McMahon		
Section 116	Classe 59	Miles Rhicard		
Section 116	Classe 60	Lady Memorial		
Section 116	Classe 61	James Sonny Henderson	Section 116 Classe 61	Delbert Tibbits
Section 116	Classe 63	Harry Wallace		
Section 116	Classe 65	Little Valley Kingpin		
Section 117	Classe 78	Christy Trew		
Section 119	Classe 8, 9, 12, 13, 14	Aurèle Bilodeau		
Section 123	Classe 12	William Nelson		
Section 124	Classe 13	Mason Ashley Martin		

Aurèle Bilodeau

Sections 119, classes 8, 9, 12, 13, 14

1. Sommes totales gagnées dans ces classes.
2. Le nom de tous les compétiteurs doit apparaître dans le livre du juge, préalablement au jugement de la classe.
3. S'il y a égalité, le trophée sera partagé.

Mason Ashley Martin Memorial

Section 124, class 13

Pour performance dans l'élevage des chevaux. Un trophée perpétuel à être accordé annuellement à l'exposition de Brome, pour le meilleur Descendant du Mâle ou Descendant de la Jument tout cheval léger ou de trait enregistré. L'étalon ou la jument ne doit pas nécessairement apparaître. Trois chevaux/ à être exhibés dans la catégorie Descendant du Mâle, deux chevaux dans la catégorie Descendant de la Jument, n'appartenant pas nécessairement à l'exposant et n'étant pas nécessairement pur-sang. Les sang-croisés doivent être enregistrés dans une catégorie sang-croisé reconnue. Ils doivent avoir été exhibés dans une classe régulière. Ils seront jugés selon le type, la conformation, la disposition et l'habileté du mâle ou de la jument à transmettre des caractéristiques de lignée désirable.

Trophées de la parade

Les directeurs de la société offrent un trophée de la parade pour chaque groupe : trait, léger et poney